



Quartier Levitt :
**Opération de rénovation des réseaux
d'assainissement eaux usées, des
regards de visite et des conduites de
branchements**

Réunion avec les représentants des AFULs

17 Novembre 2014

Sommaire

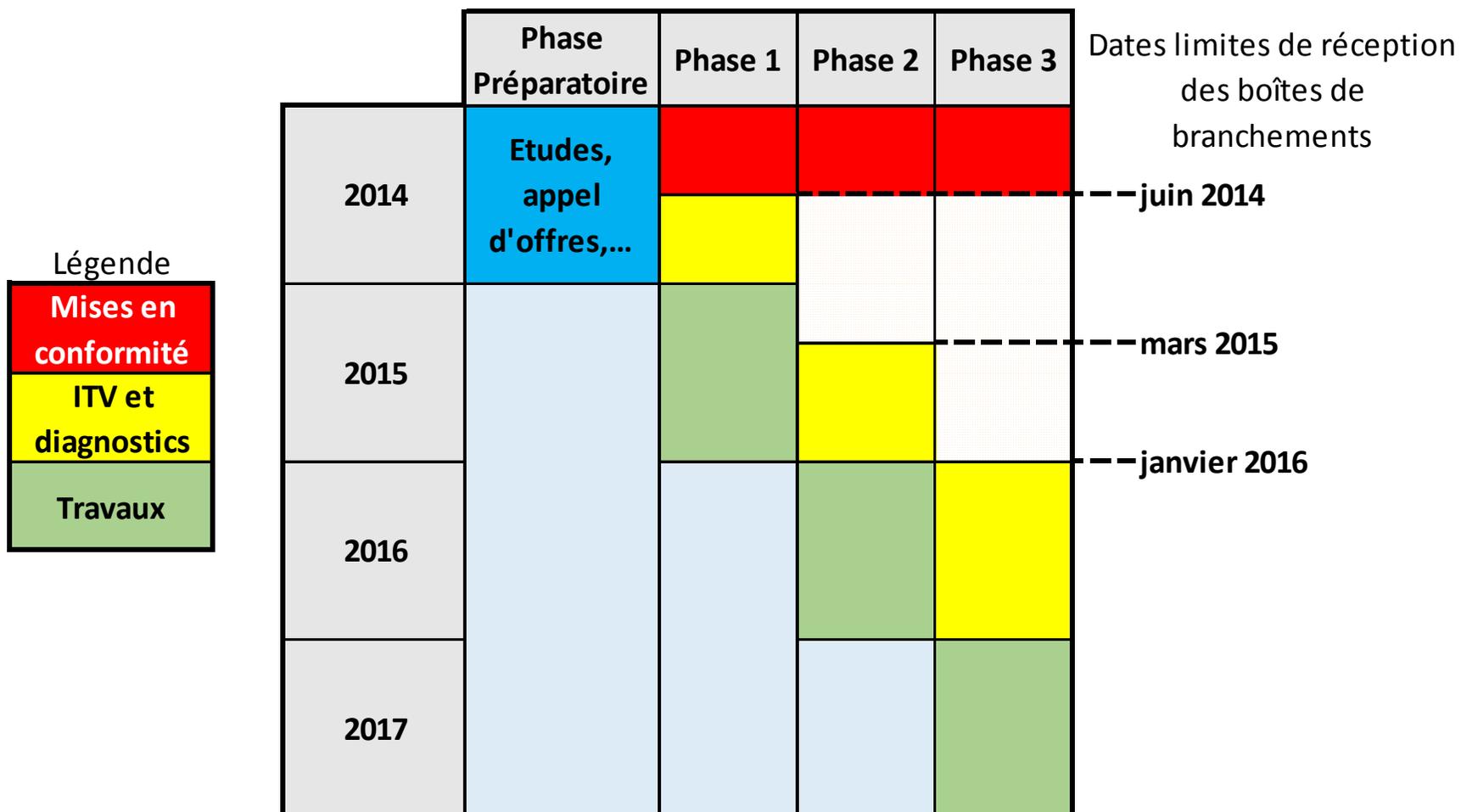
1. Avancement du projet
2. Point boites de branchement
3. Modalités d'intervention en terrain privé (préfet)
4. En pratique

1. Avancement du projet

Calendrier présenté en décembre

Phase préparatoire (1 an) :

études, diagnostic des secteurs prioritaires et passation des marchés



• Phases travaux (3 ans) :

réhabilitation des secteurs analysés, réaménagement paysager des secteurs terminés et, en parallèle, diagnostics des secteurs suivants

Avancement du projet

Avant projet :

- Recensement des contraintes par parcelles – sur 1645 parcelles :
 - 1515 soit env. 92% inspectées
 - Reste env. 130 à inspecter
- Diagnostic regards - sur 603 regards :
 - 494 inspectés (80 %)
 - 109 : non accessibles sans travaux/introuvables
- Etat des lieux paysagiste expert / catalogue de plantations : achevé

Avancement du projet

ITV de diagnostic :

- Curage préalable
- ITV
- Rapport

Phase	N secteurs	Commandés	Inspectés
1	22	22	20
2	30	15	8
3	30	0	1
TOTAL	82	37	29

Avancement du projet

Accord-cadre de travaux :

Pourquoi ?

- Réalisation des ITV de diagnostic au fur et à mesure
- Survenance et formalisation du besoin progressive
- Recherche d'une bonne réactivité
- Recherche d'un délai de réalisation maîtrisé
- Mobilisation de front de plusieurs équipes de plusieurs entreprises (ou groupements d'entreprises) en simultané sur plusieurs chantiers

Accord-cadre à attributaires multiples

Avancement du projet

Accord-cadre de travaux :

- Contractualisation en deux temps :
 - Sélection de 4 Groupements d'entreprises pour 1 an renouvelable jusqu'à 3 fois
 - Engagement sur des plafonds de prix unitaires (catalogue de plusieurs centaines de prix)
 - Exigence forte à la sélection selon **Charte Qualité** : valeur technique (50%), prix (40%), environnement (10%)
 - Mise en concurrence successive des 4 Groupements régulièrement pendant les 3 phases de travaux
- Appel d'offres :
 - Lancé en juillet
 - 40 retraits de dossiers
 - Visite obligatoire le 03 Septembre : 18 entreprises
 - 7 offres remises le 15 Septembre (Groupements)
 - 4 groupements retenus représentant 12 entreprises (CAO du 16 octobre)
- Premier Marché subséquent :
 - en cours de consultation (S 133 et 134)

Avancement du projet

Subventions Agence de l'Eau :

- Convention pour la mission de MOE : **signée, 50% phase conception**
- Convention pour les ITV : **signée, 50%**
- Convention pour les travaux : **instruction au fil des marchés subséquents**

2. Point boites de branchement

Point boites de branchement

Conformités au 17 Novembre 2014 :

AFUL	Nombre parcelles	Dont conformes	Conformités à faire	Taux de conformité
Les Cailles	82	81	1	98,78%
Les Myrtilles	172	160	12	93,02%
Les Lys	136	116	20	85,29%
Les Bouvreuils	284	215	69	75,70%
La Colline de Verville	406	232	174	57,14%
Les Pâquerettes	196	132	64	67,35%
Les Myosotis	364	225	139	61,81%
TOTAL	1640	1161	479	70,79%
Moyenne				77,02%

3. Modalités d'intervention en terrain privé (préfet)

Le « mode d'emploi » du préfet

Validité des servitudes :

- « Annexées au PLU en vigueur, approuvées le 05 Novembre 2010 »
- « Ces servitudes sont donc opposables aux propriétaires dont le terrain est impacté par le passage de canalisations »
- « Le gestionnaire des réseaux [...] peut donc intervenir chez les particuliers pour réaliser les travaux [...] »
- « La servitude oblige les propriétaires et leurs ayant droit à s'abstenir de tout fait de nature à nuire au bon fonctionnement, à l'entretien et à la conservation des ouvrages »

Le « mode d'emploi » du préfet

Les conditions :

- « La date du commencement des travaux [...] est portée à la connaissance des propriétaires et exploitants 8 jours au moins avant la date prévue pour le début des travaux »
- « Un état des lieux doit, si cela est nécessaire, être dressé contradictoirement en vue de la constatation éventuelle des dommages résultant desdits travaux »

4. En pratique ...

En pratique

Information préalable :

3 réunions publiques (une par an, pour chaque ensemble d'habitants concernés par la phase de travaux) :

- Début 2015 : Lys, Cailles, Myrtilles,
- Début 2016 : Bouvreuils, Colline de la Verville
- Début 2017 : Pâquerettes, Myosotis

En pratique

Information préalable (suite) :

Une information ciblée secteur par secteur à quelques jours du démarrage effectif des travaux

En pratique

Etat des lieux préalable :

Deux solutions :

- Constats d'huissier
- Référé préventif

Choix du SIARCE :

Le choix le plus protecteur pour les parties prenantes : **le référé préventif**

En pratique

Etat des lieux préalable :

Présentation du référé préventif par le cabinet
PARME

Merci de votre attention